

DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

**PV du compte-rendu  
du Conseil Municipal  
en date du 31 mai 2021**

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
20/05/2021	20/05/2021	14	12	2

L'an deux mille vingt et un, le 31 mai 2021, à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Joël BOUFFIES, maire.

Présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE –M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE- Mme Roselyne GIRAUDEL- Mme Agnès BRUNET- M. Jean-Laurent MACABET- Mme Anna MARTINEZ -M. Thierry TARDIEU -M. Etienne RENET.

Absents ayant donnés procuration :

Mme Bérengère FAVIER donne procuration à Mme Laurence de Moustier- arrivée en cours de séance à 20h18

Mme Ghislaine BOUSTIE donne procuration à Mme Anna MARTINEZ

M. Thierry TARDIEU est nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021,
- Décisions municipales
- Délibération attribuant les subventions aux associations et au comité des fêtes
- Délibération approuvant la révision générale du PLU
- Délibération approuvant le lancement du projet de création d'une station collective de lavage des pulvérisateurs et la demande de subvention auprès de la DRAAF PACA
- Délibération approuvant la mise en place du télétravail pour le secrétariat général et autorisant les heures supplémentaires
- Délibération approuvant le pacte de gouvernance proposé par la communauté de communes Vaison-Ventoux et la modification Vaison-Ventoux des statuts de l'intercommunalité n°13, à destination des communes membres

- Délibération approuvant les baux dérogatoires concernant des nouvelles activités culturelles, artisanales, touristiques, économiques installés dans les locaux communaux.
- Commissions
  - ✓ Suivi de la feuille de route, tour de table des travaux et concertations depuis le CM précédent,
  - ✓ Avancées du Plan de stationnement et de la circulation,
  - ✓ Aménagement des terrasses sur la place de la libération et occupation du domaine public,
  - ✓ Point Covid
- Questions diverses
- Agenda

M. Le Maire annonce en début de séance que la tenue d'un huis clos se fera lors de l'épuisement des points à l'ordre du jour.

**Avis favorable à l'unanimité**

**I°/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021,**

**Avis favorable à l'unanimité**

**II°/ Décisions municipales**

Droit de préemption : M Le Maire a signé les DIA (Déclarations d'Intention d'Alliéner)

- Parcelles D588, D 921 et D918 Traverse du Devès : renonciation au droit de préemption par le Maire en date du 17.03.2021
- « maison des sources », « la Ramade », et une maison avec jardin pour un coût total 900 000€ : renonciation au droit de préemption par Monsieur le Maire le 17.05.2021.

**III°/ Délibération attribuant les subventions aux associations et au comité des fêtes**

Vu la situation sanitaire 2020 et 2021 due à la Covid 19, limitant les actions et les manifestations des associations, les montants des subventions attribuées vont tenir compte de cette actualité et concernent les associations qui en ont fait expressément la demande.

L'octroi des subventions est conditionné à la transmission de justificatifs administratifs.

Suite à la réunion de la commission Finances le 17 mai dernier, le président de la commission, M. Etienne RENET, explique que l'attribution des subventions se fait sur dossier complet détaillant le budget et les projets. Il est précisé que beaucoup d'association n'ont pas sollicité la mairie pour l'année 2021.

La Commune envisage d'examiner de nouvelles requêtes lors du second semestre, si les associations sollicitent la mairie avec des demandes écrites faisant apparaître leurs projets avec les besoins de financement.

<u>Amicale Laïque</u>	<b>500.00 €</b>
<u>Ancien Combattants de Vaison</u>	<b>50.00 €</b>
<u>APE Cité scolaire de Vaison-la-Romaine</u>	<b>80.00 €</b>
<u>Maqui Vasio</u>	<b>50.00€</b>
<u>Atelier du Regard – festival d'automne « Après les Vendanges »</u>	<b>500.00 €</b>

<u>Bibliothèque Mauric</u>	<u>800,00 €</u>
<u>Comité des Fêtes</u>	<u>1220,00 €</u>
<u>Coopérative Scolaire</u>	<u>900,00 €</u>
<u>Echiquier Géant</u>	<u>100,00 €</u>
<u>Eclats de scène « Les Conviviales »</u>	<u>350,00€</u>
<u>Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus 2019 »</u>	<u>100,00 €</u>
<u>Vénérable Confrérie des Louchiers Voconces</u>	<u>100,00 €</u>
<u>Vénérable Confrérie Saint Vincent</u>	<u>250,00 €</u>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5000,00€</u></b>

**Avis favorable à l'unanimité**

#### **IV° / Délibération approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

M le Maire rappelle à l'assemblée le projet du Conseil Municipal, évoqué à plusieurs reprises, et la nécessité de réviser le PLU de la commune qui date de janvier 2007. C'est un moment fort du mandat et les travaux vont durer à minima deux ans.

Les derniers projets de la commune, comme la réalisation de parkings ont permis de réaliser que le PLU en vigueur ne permettait plus de modifier le statut des zones dites à urbaniser en zones urbaines. De plus, le fait que dans les neuf ans suivant sa création, ces zones n'ont pas été ouvertes à l'urbanisation conduit, de fait, à la révision générale du PLU.

La mise en œuvre du PLU, ses modifications et révisions ont permis de mesurer les avantages qui s'attachent, tant pour la commune que pour les administrés, à la définition d'une réglementation d'urbanisme communale permettant d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable et de la protection de l'environnement, l'utilisation économe des espaces naturels et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières en garantissant la protection des sites, des milieux et des paysages naturels tout en permettant le développement maîtrisé, la restructuration voire la revitalisation du centre du village comme celle de l'habitat rural.

Il reste que la mise en œuvre du PLU a également révélé la nécessité de redéfinir les principes et les périmètres du développement de l'urbanisation, que celle-ci a vocation à pourvoir au logement des populations résidentes ou futures et au développement des activités économiques et touristiques.

Mme Carole Araqué, présidente de la commission Urbanisme, précise que la mise en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) va être un impératif. Elle rappelle les dossiers en cours : Plan (Programme Local de l'Habitat) conduit par l'intercommunalité, la Cité médiévale, etc.

M le Maire ajoute que le nouveau PLU s'appliquera à la date de promulgation, en attendant c'est le PLU actuel qui reste en vigueur.

Les Villadéens seront consultés tout au long de l'élaboration du PLU.

**Avis favorable à l'unanimité**

#### **V° / Délibération approuvant le lancement du projet de création d'une station collective de lavage des pulvérisateurs et la demande de subvention auprès de la DRAAF PACA**

Suite au vote du budget en mars dernier, le Conseil Municipal a validé le projet de la création d'une station de lavage collective des pulvérisateurs sous réserve de l'obtention de subvention auprès de la DRAAF Paca.

En effet, un porteur de projet telle qu'une commune peut encore aujourd'hui bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 80 % dans le cadre du dispositif régional en faveur des investissements collectifs de prévention de la pollution des eaux au titre du F.E.A.D.E.R. (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural),

Cette installation se ferait sur une parcelle appartenant à la cave coopérative « La Vigneronne ».

Le coût d'investissement estimé à 250 000 € H.T. peut être subventionné à hauteur de 80 %, le reste à charge pour la collectivité serait de 50 000 € ainsi que la part de T.V.A. dont une partie sera récupérable au titre du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Considérant que l'engagement de la commune sur ce projet est nécessaire pour l'avancement du dossier, notamment pour la demande de subvention, sachant que la commune ne pourra s'engager à porter le projet à terme seulement si le financement pouvait être obtenu,

La question de l'autofinancement et de comment la Commune va porter les 50 000€ à charge est posée, la réponse est un emprunt relais.

Il est précisé que l'impact est écologique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- Pour la réalisation de ce projet de station de lavage collective de pulvérisateurs agricoles avec collecte et traitement des effluents phytosanitaires dont l'estimation prévisionnelle s'élève à 250 000 € H.T.
- Sur le financement prévisionnel suivant :

<b>Montant prévisionnel du projet HT</b>	<b>250 000.00 €</b>
Subvention DRAAF PACAC au titre du F.E.A.D.E.R.	200 000.00 €
Autofinancement communal	50 000.00 €

- Pour autoriser M. le Maire à solliciter le dispositif d'aide de la Région P.A.C.A. en faveur des investissements collectifs de prévention de la pollution des eaux au titre du F.E.A.D.E.R.
- Pour autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué aux Finances, à effectuer toute démarche ou signer toute pièce nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Les questions se posent quant au financement de ce projet puisque c'est à la commune « d'avancer » les crédits. M. Etienne Renet rappelle que les subventions seront la part principale du financement et qu'il y aura des accords à formaliser avec les vigneron.

**Avis favorable à l'unanimité**

#### **VI°/ Délibération approuvant la mise en place du télétravail pour le secrétariat général et autorisant les heures supplémentaires**

- ✓ Délibération : la mise en place du télétravail:

Au vu de la crise sanitaire, les agents du secrétariat général ont parfois dû travailler en dehors des locaux de la mairie.

Cependant, ces modalités organisationnelles doivent être régies par un règlement interne spécifique, d'où cette délibération concernant les modalités de la mise en place du télétravail pour la mairie car c'est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

Ainsi, certaines missions et activités du personnel communal peuvent être réalisées aux domiciles des agents.

Pour la collectivité, l'autorisation de télétravail prévoit l'attribution d'un volume de jours flottants de télétravail par semaine, en fonction des impératifs de service.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Lorsqu'un agent demande l'utilisation des jours flottants de télétravail ou l'autorisation temporaire de télétravail en raison d'une situation exceptionnelle, l'autorité territoriale peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent.

Les activités éligibles au télétravail sont les suivantes :

- instruction et gestion de l'ensemble des dossiers administratifs relevant de la compétence des agents du secrétariat général,
- suivi de formations professionnelles en distanciel et visio-conférences

Le télétravail a lieu exclusivement au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé.

**Avis favorable à l'unanimité**

✓ Délibération : Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Les agents communaux titulaires ou contractuels peuvent être amenés à réaliser des heures supplémentaires en fonction de la charge de travail. Cela peut donner lieu à un versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires en respectant le Statut de la FPT.

La compensation des heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

**Avis favorable à l'unanimité**

**20h18, arrivée de Madame Bérengère FAVIER**

**VII°/Délibération CCVV Pacte de Gouvernance**

M. Le Maire présente le pacte de gouvernance qu'il pilote au sein de l'intercommunalité. Aussi, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la communauté de communes a acté en conseil communautaire réuni le 28 avril 2021, la décision de l'élaboration du Pacte de Gouvernance, et que celui-ci devra être adopté dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Monsieur le Maire présente et précise à l'assemblée que le projet de Pacte de Gouvernance prévoit de :

- Promouvoir un développement territorial équilibré dans le respect des femmes et des hommes, de leur environnement et des spécificités de chaque commune.

- Favoriser l'engagement de chaque élu communautaire pour qu'il trouve sa place dans la Communauté de Communes (débats, transparence, travail collectif...)
- Faire en sorte que tous les élus puissent investir le champ de la décision politique, dans le cadre d'une stratégie de groupe en s'appuyant sur les compétences techniques du personnel de la Communauté de Communes Vaison Ventoux.
- Assurer les fondamentaux de gestion, afin de dégager des marges de manœuvre pour le financement des projets portés par la Communauté de Communes, et de maîtriser la fiscalité et les tarifs communautaires
- Promouvoir une dimension prospective de notre intercommunalité qui est un lieu adapté pour réfléchir et mettre en œuvre des politiques publiques qui anticipent dans tous les domaines les évolutions démographiques, sociologiques, environnementales et technologiques. Dans ce sens, nous devons porter un projet de territoire qui s'inscrit sur le long terme et s'adapte en permanence.

Le Pacte prévoit par exemple que tous les conseillers municipaux puissent siéger aux commissions de l'inter-communauté. Madame Rosy GIRAUDEL, précise que sur l'avant dernier mandat les Présidents de commissions étaient déjà associés. M. le Maire ajoute que chaque conseiller municipal doit pouvoir participer activement à la vie politique de la communauté de communes et il félicite les conseillers municipaux qui se sont inscrits dans cette dynamique. Le renfort de la concertation est bien réel.

Par ailleurs, M le Maire évoque la question financière est posée et pour Villedieu, la commune verse plus à l'intercommunalité que ce qu'elle en reçoit. La précédente mandature avait déjà soulevé cet état de fait. Cela va être régularisé.

Les gros projets de la CCVV concernent le développement d'un circuit « vélo-route » et la reconstruction de l'école de danse et de musique. Pour les communes qui ne sont pas directement concernées par ces investissements, il va y avoir également un fonds de concours créé par la CCVV. Les communes pourront bénéficier d'une aide substantielle de 3 000 euros /an sur des projets d'investissement qui seront financés à part égale par la collectivité. Ces plans triennaux portent l'enveloppe à 9 000 euros pour 2021-2023.

Mme Laurence De Moustier précise que cela apporte une collégialité dans la conduite des projets entre la CCVV et les communes. La Commission Développement Durable de la CCVV est active dans la consolidation des projets communaux en vue de les intégrer à ceux de l'intercommunalité.

**Avis favorable à l'unanimité**

### **VIII<sup>e</sup>/ Délibération approuvant la modification Vaison-Ventoux des statuts de l'intercommunalité n°13**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil communautaire du 31 mars 2021 de délibérer la prise de compétence pour l'intercommunalité d'organisation de la Mobilité Locale, une modification des statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux s'impose.

L'intercommunalité saisit l'opportunité de cette modification des statuts pour :

- Prendre de nouvelles compétences nécessaires à la mise en œuvre des orientations politiques de l'intercommunalité :
  - L'établissement et l'exploitation sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, conformément à notre stratégie d'équipement du territoire en matière de Très Haut Débit
  - Création et gestion d'un « Espace France Service » début juillet, afin d'éviter la facture numérique, il faudra voir la possibilité d'organiser des permanences en mairie pour les personnes éloignées.

- Réorganiser les statuts selon les attendus préfectoraux : changement de dénomination du chapitre « compétences optionnelles », dorénavant intitulé « Compétences supplémentaires d'intérêt communautaire »
- Actualiser le contenu de certaines compétences au regard de l'évolution de l'action intercommunale, et corriger des points de mise en forme.

M. Le Maire présente l'espace « France Service » installé au sein de la CCVV qui doit, dès juillet, mettre en place des outils pour lutter contre la fracture numérique sur l'ensemble du territoire. Il sera possible pour les communes de d'organiser des permanences pour leurs administrés en partenariat avec la CCVV. Mme Laurence De Moustier se propose de relayer la communication dès que la CCVV lancera le dispositif.

**Avis favorable à l'unanimité**

### **IX°/ Délibération approuvant les baux dérogatoires concernant des nouvelles activités culturelles, artisanales, touristiques, économiques installés dans les locaux communaux**

M. Le Maire fait un point sur les avancées des 2 projets commerciaux :

- L'activité « Selle et Guidon » a été abandonnée et le conseil municipal en est bien désolé. La peinture du local a tout de même été faite et M Vincent Reboul en est bien remercié.

Cependant, il convient de communiquer sur la vacance de ce local pour le mettre à la location. Dans un premier temps, il est loué quelques semaines à un administré afin d'y stocker du matériel pour un montant de 200€/mois. Le contrat va être préparé.

- L'activité commerciale « l'Art bohème » va ouvrir début du mois de juin. M. le Maire fait suite au dernier conseil municipal au cours duquel les modalités du bail dérogatoire avaient été validées et il convient d'en délibérer.

**Avis favorable à l'unanimité**

### **X°/COMMISSIONS**

- Affaires générales, finances et RH

Rapporteur Etienne Renet :

- Les élections :

La commission de contrôle constituée de Mesdames Agnès Brunet, Huguette Louis et Caroline Nancy, s'est tenue vendredi 28 mai dernier afin de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Elle a statué les inscriptions et les radiations depuis le dernier scrutin.

Les tableaux d'affichage des candidates aux scrutins départementaux et régionaux ont été installés par le service technique aux abords de la salle Garcia, comme l'impose la réglementation en cas de bureau de vote unique.

**M. Etienne Renet rappelle que les scrutins du 20 et 27 juin se dérouleront à la salle Garcia dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.**

- SDIS :

A la demande du SDIS, les communes doivent tenir à jour le logiciel « Hydraclis ». La secrétaire générale se formera le 03/06/2021 à ces nouveaux outils. M Le Maire souligne que les collectivités absorbent de plus en plus de missions annexes.

- Plan Communal de Sauvegarde :

Dans le cadre de la réactualisation du document, Mme Sandrine Saez, secrétaire générale a planifié une réunion de travail avec l'intervenante de l'association CYPRES, avec laquelle la collectivité a conventionné pour le suivi de ce document.

- Commission sécurité :

La communauté de Communes Vaison-Ventoux a organisé une commission de Sécurité avec les référents du SDIS, le maire de la commune de Villedieu, afin de vérifier que les normes règlementaires sont bien à jour pour la Magnanarié, Etablissements Recevant du Public. La réunion est prévue le 2 juin 2021.

- Document Unique (DU):

La collectivité doit terminer la mise en place du DU. Aussi, Mme Sandrine Saez s'est rapprochée du service de médecine préventive pour travailler conjointement avec la conseillère « Prévention ». La visite des locaux a eu lieu le 12 mai dernier le prochain rendez-vous aura lieu fin juin pour finaliser la rédaction du DU.

- Plusieurs candidats aux élections départementales ont sollicité des entrevues avec le conseil municipal. Les rencontres suivantes sont planifiées :

- 04-06 : Mme Rigaut et M. Roux
- 07-06 : Mme Gazzano et M de Beauregard
- 08-06 : Mme Chantal Mure M. Rossin

- Demande de subvention auprès de la préfecture :

La demande de subvention sous l'intitulé « DSIL » n'ayant pas aboutie auprès de la préfecture, le dossier pour demander la DETR est en cours auprès de la préfecture et concernera les travaux à l'école.

- Commission voirie et sources

Rapporteur : M. Jean-Laurent Macabet

En vue des travaux importants à réaliser sur les canalisations de la source St Laurent, le devis de l'entreprise TEYSSIER a été discuté avec M Etienne Renet. Le montant des travaux s'élève à 14 962.85 euros HT et les travaux devraient débuter prochainement, en juin.

Des travaux d'aménagement pour la réalisation d'un parking à l'entrée du lotissement Gustave Tardieu sont en cours de budgétisation. M. Le Maire rappelle que le conseil municipal va demander l'attribution d'une part de la CDST 2020-2022 dans le cadre du premier avenant et que l'on peut attendre un financement à hauteur de 70% des montants hors taxe.

PROJETS	Montants prévisionnels des travaux HT	Participation financière sollicitée auprès du CDST 2020-2022- Avenant 1	TVA à charge de la commune	Part autofinancement communal (hors TVA)
Aménagement d'un parking au lotissement Gustave Tardieu	11 990 €	8393 €	2398 €	3597 €
Réfection et renouvellement de la canalisation des sources	14 962.85 €	10474€	2992.57€	4488.86 €
<b>TOTAUX</b>	<b>26 952.85 €</b>	<b>18 867.00</b>	<b>5 390.57 €</b>	<b>8 055.85€</b>



La campagne de débroussaillage commencera à la mi-juin.

- Commission des Affaires scolaires

Rapporteur : Mme Rosy Giraudel

La présidente de la commission évoque les points suivants :

- Mouvement du corps enseignant lors de la prochaine rentrée scolaire : des mutations sont en cours
- le lave-vaisselle pour la cantine a été commandé
- Les tables extérieures pour les maternelles ont été commandées
- Depuis l'intervention de l'électricien, M. GALIZZI, il n'y a plus de coupures d'électricité
- Visite des « écoles fleuries » le 11 juin prochain
- Suite au concours national « kangourou mathématique », il s'avère que les primaires ont un bon niveau
- Comme à l'accoutumée, il y aura une remise de prix, par les élus, pour les CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup>. des dictionnaires dictionnaire français-anglais et clé USB seront offerts
- Un pot de départ pour la retraite de Mme Martine Fauque va être organisé en cette fin d'année scolaire.

Elle présente aussi le bilan de la Commission intercommunale « jeunesse et sport » qui s'est déroulée à Rasteau :

- journée parentalité le 19/06 à Vaison et Sablet pour les 0-3 ans
- dispositif pour cours de natation gratuit dès 4 ans.

- Commission urbanisme

Rapporteur : Mme Carole Araqué.

La présidente de la commission donne lecture de la liste des demandes d'autorisations d'urbanisme ci-dessous :

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

- PC 8414620N0007 : construction villa individuelle, chemin du Connier (E247) ACCORDE
- PC 8414620N0008 : Construction nouvelle quartier Pierre Prad (D932), ACCORDE
- PC 8414621N0001 : Construction villa individuelle et piscine impasse du Devès ACCORDE
- PC 8414621N0002 : Construction villa individuelle Lot Clos sous le Château en cours
- PC 8414621N0003 : Construction d'une villa individuelle Lot Clos sous le Château en cours

**DECLARATION PREALABLE**

- DP 8414621N0001 : chemin de la Ramade, extension abri piscine, ACCORDEE
- DP 8414621N0002 : route de Mirabel, Véranda ACCORDEE
- DP 8414621N0003 : Route de Mirabel, réfection de toiture ACCORDEE
- DP 8414621N0004 : Rue des Garcins, réfection de façade dégroutage ACCORDEE
- DP 8414621N0005 : Chemin St Claude, RAO Château d'eau ACCORDEE
- DP 8414621N0006 : quartier la Lèbre, Construction piscine + abri : en cours
- DP 8414621N0007 : Plan de Mirabel, ceinture béton sur hangar, rehausse toiture, modification ouverture en cours
- DP 8414621N0008 : Commune de Villedieu changement de destination, rue des sources, local commercial ACCORDEE
- DP 8414621N0009 : Commune de Villedieu changement de destination, rue des sources, garage-local commercial vélo. ACCORDEE
- DP 8414621N0010 : Chemin de la Franchise, fermeture d'une fenêtre existante et ouverture d'une fenêtre sur la même façade. ACCORDEE
- DP 8414621N0011 : construction mur de clôture, chemin du Connier, en cours
- DP 8414621N0012 : Chemin du Devès, construction d'un abri de jardin de 6m<sup>2</sup> en bois. En cours

**CERTIFICAT D'URBANISME**

- CU 8414621N0001 : informations parcelle D54, Les pigières. ACCORDE

**CU 8414621N0002 : informations parcelle D496 chemin St claude. ACCORDE**

**CU 8414621N0003 : informations parcelles Route de Mirabel, ACCORDE**

**Pour ce qui du permis d'aménager du lotissement le Clos sous le Château :**

- la pose des bordures est en cours

- eaux usée : des questions sont posées et des études sont en cours au sujet de la qualité des canalisations

- pose d'un panneau de signalisation indiquant que la voie du chemin du moulin est sens interdit pour le chemin du Moulin : fera l'objet d'une discussion de la commission.

Il est indiqué que la traversée du lotissement devra être accessible aux viticulteurs. En effet, 4 à 5 viticulteurs ont des parcelles en contrebas du chemin du moulin. Cela implique le passage de machines à vendanger. Il faudra étudier les possibilités de rachat des voies par la commune.

- Commission économie et travaux

Rapporteur : M Jonathan Fauque

Le président de la commission fait état des points suivants :

- le rapport annuel de la station d'épuration est satisfaisant

- Le curage de la canalisation de l'assainissement de la rue des Espérants doit être fait suite aux problèmes de laitance de béton et autres matériaux, déversés par certains artisans lors de leurs travaux.

- Une activité commerciale de vente de bières (« Malt Brothers » production villadéenne) et de vins (La ferme des Aranud) va s'installer rue de l'Hôpital à la mi-juin. La commune a autorisé l'entreprise « Mal Brothers » a utilisé le blason de la Ville pour les étiquettes de la cuvée spéciale « la villadéenne » dont le houblon est cultivé sur le territoire. Les « Malt Brothers » ont reçu 2 médailles suite à un concours organisé à Orange. Les élus félicitent cette jeune entreprise pour la qualité de leurs produits et leur dynamisme.

- Commission Affaires sociales

Rapporteur : Mme Anna Martinez

La présidente de la commission rappelle que le logement communal au-dessus du café du centre est toujours ouvert à la location pour un loyer de 650 euros par mois. L'annonce est accessible sur le site du « bon coin »

- Commission Communication

Rapporteur : Mme Laurence De Moustier

La présidente de la commission évoque la mauvaise qualité d'impression du dernier bulletin municipal et des moyens seront mis en œuvre pour y remédier.

L'agenda des festivités va faire l'objet d'une prochaine communication et il est question de s'attacher les compétences de l'office de tourisme intercommunal pour une large diffusion et un soutien à son élaboration.

- Commission sécurité

Rapporteur : M Philippe Capocci

Le président de la commission explique qu'une réunion au skate-park a eu lieu avec le président de la nouvelle association sportive, les riverains et les élus. Les problèmes grandissants d'incivilité pourraient être amoindris avec l'installation de 2 caméras de vidéo-protection, un accès restreint à cet espace avec la mise en place d'un plot rétractible (horaires d'ouverture mises en place). Il conviendra de rédiger un nouveau règlement pour cet espace sportif et familial.

M Le Maire est excédé par les comportements inacceptables de certains adolescents et jeunes adultes qui viennent polluer l'ambiance familiale du lieu. Des dégradations fréquentes du mobilier urbain et sportif

mais aussi des soupçons de vente de drogue ont conduit la municipalité à demander des patrouilles plus fréquentes de la gendarmerie.

### XI°/ Agenda festivités et animations

- 11/06/2021 : visite de l'école par la commission « école Fleurie »
- 19/06/2021 : Evènement France Bleu Vaucluse : marché des petits producteurs locaux
- 20/06/2021 et 27/06/2021 : élections départementales et régionales à la salle Garcia
- 21/06/2021 : fête de la musique
- 22/06/2021 : réunion comité consultatif avec Cabinet Eskis : embellissement cité médiévale
- 24/06/2021 : Réunion Plénière du syndicat RAO
- 11/07/2021 : organisation de l'évènement peintres dans la rue
- 14/07/2021 : festivités place de la Libération

22h15, M Le Maire annonce le début de la séance à huis clos.

La séance est levée à 22h 45



Le Maire  
Joël BOUFFIES